bas sont une tête de cerf, une croix entre les cornes. Archives de Puiguyon. —

Visa pour les Chappellenies de Sainte Flaive en l'Eglise de Saint Mathurin de Luçon et de Sainte Radegonde en celle de Sainte Flaive. — Chapellains de Saint Mathurin et de Sainte Radegonde. Pierre, Evêque de Luçon. Joachim Foucher, Clerc. Callixte Foucher, Clerc. Jacques Foucher, Chevalier de l'Ordre du Roi, Baron du Gué et de Sainte Flaive. Armes de Pierre Evêque de Luçon.

An 1639 3 Avril.

Petrus Dei et Sanctæ Sedis apostolicæ et Baro Lucion. accorde le visa à Joachim Foucher, Clerc, des Chapellenies ou Stipendies, unam Sanctæ Flaviæ in Ecclesiâ parochiali Sancti Mathurini hujusce civitatis, aliam Sanctæ Radegondis in Ecclesiâ parochiali Sanctæ Flaviæ fundatas et deservivi solitas vacantes par la resignation pure et simple de Callixte Foucher, Clerc, dernier et immediat possesseur des dites Chappelles, quarum vacatione occurrente præsentatio seu jus patronatus ad dominum Baronem du Gué et Sanctæ Flaviæ et la collation se à l'Evêque de Luçon. Le dit Evêque la confere donc audit Joachim Foucher nobis præsentato per clarissimum virum Jacobum Foucher Equitem ordinis Regii et dictorum locorum du Gué et Sanctæ Flaviæ Baronem 3 Avril 1639. Original Archives de Puiguyon signé de main original Petrus Episcopus Lucion. Ses armes sont au bas l'écu surmonté d'une crosse et d'une mitre represente une tête de cerf une croix au milieu.

François Hilaire. Mathurin Hilaire, Ecuyer, sieur du Rivault son pere. Marie Pasqueron femme de Mathurin Hilaire.

An 1639 16 Mai.

Acte par devant Notaire par lequel Mathurin Pasqueron Prieur du Prieuré de Saint Pierre d'Usson declare s'opposer à la prise de possession faite par François Hilaire le jeune, fils de Mathurin Hillaire, Ecuyer, sieur du Riveau, dudit Prieuré d'Usson &c. 16 Mai 1639. Dans un Acte du 20 decembre 1642 un Pierre Pasqueron demeurant au bourg d'Usson se qualifie Notaire Royal et Apoticaire.

BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE POITIERS

N.a Au bas de l'acte est la requête que le dit Mathurin Pasqueron se disant Conseiller de l'Université de Poitiers et Prieur du Prieuré d'Usson presente à monsieur le Conservateur des Privileges Royaux de l'Université dudit Poitiers. Il dit dans cette requête que s'étant trouvé à l'extremité de maladie et abandonné des Medecins, il auroit resigné son dit Prieuré à François Hillaire son neveu, mis la resignation entre les mains de Mathurin Hilaire, Ecuyer, sieur du Riveau et Damoiselle Marie Pasqueron sa femme, pere et mere dudit François, qu'ils l'envoyerent en Cour de Rome et avoient obtenu la provision et auroient fait prendre possession dudit Benefice. Le dit Mathurin prétend que n'ayant resigné que dans la maladie, il est contre la bonne foi des dits Hilaire de le depouiller de son prieure et demande a y être maintenu le 18 Mai 1639. Original. Archives de monsieur le Prieur d'Usson. —

Marguerite de Ponthieu. Moyse Turpin son mari. René Turpin leur fils.